



**L'Europe
locale & régionale**

Programme de Travail 2019 du CCRE

Les priorités politiques et thématiques

DÉCEMBRE 2018

Table des Matières

Introduction	3
CCRE et ODD : Développer un programme de travail pluriannuel du CCRE à partir de 2020 .	3
Les priorités politiques et thématiques	4
1. Promotion des gouvernements locaux et régionaux dans le système de gouvernance européenne afin de mettre en place des institutions efficaces, responsables et inclusives à tous les niveaux	4
2. Connecter les autorités locales et régionales avec le monde : renforcer les moyens d'un partenariat mondial pour le développement durable.....	5
3. Atteindre l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles	6
4. Réduire les inégalités entre et à l'intérieur des Etats ; Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables ; Construire des infrastructures résilientes, promouvoir une industrialisation inclusive et durable et encourager l'innovation.....	6
5. Garantir une éducation de qualité et l'apprentissage tout au long de la vie, promouvoir une croissance durable, inclusive et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous	7
6. Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions ; Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable ; Etablir des modes de production et de consommation durables ; Garantir l'accès de tous à l'eau et à l'assainissement et assurer une gestion durable des ressources en eau	8

Introduction

2019 verra l'avènement d'un nouveau leadership au sein de l'UE. Les élections du Parlement européen de mai seront suivies d'une nouvelle Commission qui entrera en fonction en novembre et de la nomination de quatre nouveaux présidents : de la Commission européenne, du Parlement européen, du Conseil européen, de la Banque centrale européenne et du Haut représentant de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité. Il s'agira d'un moment important pour présenter le CCRE et promouvoir notre Manifeste aux nouveaux membres du Parlement européen et aux Commissaires compétents.

Le CCRE promeut le **Programme de développement durable à l'horizon 2030 en tant que stratégie globale**. Par conséquent, le projet de programme de travail et les priorités et activités proposées sont associés aux 17 Objectifs de développement durable.

CCRE et ODD : Développer un programme de travail pluriannuel du CCRE à partir de 2020

Prendre les objectifs de développement durable comme objectifs directeurs du CCRE au cours des prochaines années nécessitera des ajustements de nos objectifs, de nos positions et de nos méthodes de travail. Par conséquent, nous suggérons la préparation d'un programme de travail pluriannuel du CCRE en 2019 parallèlement à la préparation de notre prochain congrès à Innsbruck en mai 2020 et de lier les thèmes identifiés avec le programme du congrès d'Innsbruck. La prochaine retraite, prévue début novembre 2019, constituerait une étape importante dans l'échange et la discussion des premières idées, favoriserait des réflexions plus approfondies et contribuerait à un projet de programme. En fonction de l'état d'avancement de son développement, le programme de travail pluriannuel sera adopté soit par le Comité directeur nouvellement constitué en janvier, soit lors du congrès à Innsbruck en mai 2020.

Ce programme doit être préparé de manière inclusive et tenir compte de l'orientation de la nouvelle direction de l'UE, et également s'harmoniser avec nos principaux partenaires institutionnels, tels que le Congrès des pouvoirs locaux et régionaux, le CdR, CGLU, l'OCDE, etc. Ce document sera plus détaillé et reflétera les résultats de l'évaluation des projets du CCRE (actuellement terminée), les priorités politiques et thématiques, les activités de la communication (prévu en 2019) et la stratégie de recherche et d'études du CCRE.

Outre l'alignement du programme de travail du CCRE sur les ODD, nous fournirons une plateforme d'échange et de connaissances sur la manière dont les objectifs peuvent être mis en œuvre au niveau local et sur le rôle que peuvent jouer les gouvernements locaux et régionaux. Nous renforcerons également notre collaboration avec les institutions européennes, en particulier pour le suivi du document de réflexion de la Commission européenne intitulé "Vers une Europe durable à l'horizon 2030" (qui devrait être publié avant la fin 2018), et sur la base du rapport de contribution de la plateforme multipartite, et en particulier les recommandations sur « [la réalisation des objectifs de développement durable aux niveaux local et régional](#) ».

Les priorités politiques et thématiques



1. Promotion des gouvernements locaux et régionaux dans le système de gouvernance européenne afin de mettre en place des institutions efficaces, responsables et inclusives à tous les niveaux

Le CCRE a pour priorité de continuer à promouvoir une meilleure implication des gouvernements locaux et régionaux dans le système de gouvernance européenne, car nos efforts donnent des résultats concrets.

Nous suivrons la résolution du Parlement européen de juillet 2018, qui recommande que le CCRE devienne un partenaire clé des institutions de l'UE, ainsi que les recommandations du groupe de travail sur la subsidiarité et la proportionnalité pour la « subsidiarité active ». Nous examinerons également les recommandations du groupe de travail sur la subsidiarité et la proportionnalité, en particulier en ce qui concerne la réalisation de la « subsidiarité active » et une implication plus structurée des gouvernements locaux et régionaux dans les processus politiques de l'UE.

La publication de la communication de la Commission européenne sur la subsidiarité et la proportionnalité en octobre 2018 identifie notamment des moyens précieux pour renforcer la participation des gouvernements infranationaux aux processus politiques de l'UE, en particulier aux premiers stades législatifs. Ces propositions sont un véritable tremplin pour nos travaux dans ce domaine en 2019.

Le CCRE identifiera des actions pour faire avancer le modèle de « gouvernance en partenariat » dans le mandat actuel de la Commission, notamment en optimisant l'expertise tirée de nos associations nationales afin de mieux informer les initiatives législatives et non législatives de l'UE

Notre étude sur **les associations nationales représentant les gouvernements locaux et régionaux**, à paraître en 2019, sera un instrument utile pour soutenir le travail de plaidoyer du CCRE. En soulignant combien les associations nationales sont représentatives, en expliquant leurs tâches et leur rôle dans le contexte politique national, cette étude mettra en évidence le rôle et l'importance des associations nationales, tant au niveau national que dans le contexte européen plus large.

Les élections au Parlement européen constituent un moment important pour discuter de l'Europe et de l'Union européenne au niveau local et pour communiquer les points de vue des citoyens au niveau européen. **Le Manifeste du CCRE** est le document qui cible les deux niveaux, présentant et expliquant la position des gouvernements locaux et régionaux, et notre proposition d'être des partenaires pour relever les défis auxquels nous sommes confrontés et partager la propriété en recherchant des solutions durables.

Le Manifeste sera utilisé par le CCRE pour promouvoir ses points de vue au niveau européen. L'implication des associations membres dans la campagne de promotion du Manifeste et de ses messages clés est cruciale pour notre objectif d'atteindre les députés européens, les décideurs européens et nationaux.

Des événements et des réunions entre des représentants du CCRE, de ses associations et des candidats députés clés seront également organisés avant et après les élections. Le CCRE favorisera également la visibilité du Manifeste, à la fois dans la presse et via les médias sociaux.

Nous continuerons également à promouvoir notre publication « **Europe 2030 – Les territoires prennent la parole** », en maximisant les références des contributions de la publication aux débats en cours sur l'avenir de l'Europe. La nécessité de renforcer le sentiment d'appartenance des citoyens à la Communauté européenne par le biais de **jumelages** et autres programmes d'échange est cruciale ; notre plaidoyer visera les négociations des futurs programmes pertinents (Fonds de l'UE pour la justice, les droits et les valeurs, Erasmus+). Une attention particulière sera accordée aux jeunes, en particulier, nous visons à mobiliser de jeunes représentants élus au sein de notre Comité et à les impliquer dans nos travaux politiques aux niveaux européen et international.

Parmi ses nombreux outils de communication, le CCRE continuera à produire et à diffuser son briefing mensuel, « **LOCAL INSIGHT** ». Son objectif est de fournir aux décideurs de l'UE une perspective locale des affaires européennes et, depuis sa création en 2017, sa portée s'est considérablement accrue. Il comportera des entretiens et des articles d'opinions de maires, de dirigeants locaux et régionaux, ainsi que de députés européens et de commissaires européens. Nous assurerons également une couverture étendue des activités et des messages du CCRE dans les **médias des affaires européennes** et sur les **médias sociaux**.

Objectif : contribuer au débat sur l'avenir de l'Europe grâce à notre prise de position et influencer la réflexion institutionnelle de l'UE vers davantage d'implication des gouvernements locaux et régionaux dans l'élaboration des futures politiques de l'UE à dimension territoriale.



2. Connecter les autorités locales et régionales avec le monde: renforcer les moyens d'un partenariat mondial pour le développement durable

De nombreux défis sont rencontrés au niveau local partout dans le monde : changement climatique, problèmes environnementaux, migration, numérisation, inégalité des genres, etc.

Le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et ses 17 objectifs constituent le cadre universel pour des actions visant à faire de notre planète un endroit meilleur pour les peuples, sans laisser personne de côté, et pour la nature, en partageant les responsabilités entre tous les niveaux de gouvernement et les acteurs concernés.

Le CCRE plaidera pour la reconnaissance du rôle des collectivités locales dans la réalisation des objectifs, facilitera l'échange de connaissances et d'expériences entre ses membres et collaborera avec CGLU et d'autres partenaires afin de soutenir les gouvernements locaux et régionaux dans leurs actions. Nous continuerons également à faire pression sur le Parlement européen dans le cadre des négociations sur la proposition de la Commission européenne relative au programme "Les pays voisins et le reste du monde" afin de veiller à ce que les gouvernements locaux reçoivent un financement spécifique pour soutenir les réformes de décentralisation et les partenariats internationaux entre les autorités locales et régionales au sein des programmes géographiques ou du programme thématique «Défis mondiaux».

Objectif : sensibiliser et renforcer la reconnaissance du rôle des gouvernements locaux et régionaux dans la réalisation des objectifs du Programme de développement durable à l'horizon 2030 ; plaider en faveur de leur participation au futur programme européen de coopération décentralisée.



3. Atteindre l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles

A la suite de la Conférence très réussie du CCRE sur l'égalité, la diversité et l'inclusion en 2018, et à l'adoption de notre prise de position et plan d'action, nous allons nous concentrer sur sa mise en œuvre. Nous prendrons également en compte les conclusions de la Conférence de Bilbao qui concernent les différents domaines politiques du CCRE. Ces actions comprennent, par exemple, la poursuite de la promotion de la Charte européenne pour l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale et de l'Observatoire, sa plateforme en ligne; le plaidoyer en faveur de l'importance des niveaux local et régional pour l'égalité femmes-hommes et pour une meilleure représentation des femmes dans le processus décisionnel, notamment via une campagne et par la publication d'une étude; l'intégration de la dimension du genre dans le travail politique du CCRE. Nous apporterons également notre contribution sur la nouvelle Stratégie post-2019 de l'UE en faveur de l'égalité femmes-hommes et renforcerons notre coopération avec nos partenaires européens et internationaux.

Objectif : poursuivre le plaidoyer pour les actions en faveur de l'égalité aux niveaux local et régional, mobiliser les signataires de la Charte ; collaborer avec les partenaires aux niveaux européen et international.



4. Réduire les inégalités entre et à l'intérieur des Etats ; Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables ; Construire des infrastructures résilientes, promouvoir une industrialisation inclusive et durable et encourager l'innovation



Nous centrerons notre travail de plaidoyer sur les négociations sur le futur de la **politique de cohésion et de développement régional** (2021-2027) et sur nos messages clés que nous avons définis sur les propositions de la Commission. Dans le même temps, nous continuerons le suivi de la mise en œuvre des programmes actuels (2014-2020) en lien avec l'expérience des outils de développement territorial intégrés (investissements territoriaux intégrés (ITIs) et développement local mené par les acteurs locaux (CLLD)).



Nous suggérons d'entamer une réflexion sur le développement territorial portant au-delà des Fonds Structurels et d'Investissement européens, et au-delà des frontières de l'Union européenne. Cette réflexion devrait couvrir les enjeux urbains, ruraux et territoriaux et être en lien avec la révision de l'**Agenda Territorial européen 2020** et celle de la **Charte de Leipzig sur les villes durables**. Dans ce contexte, d'autres éléments pourront être pris en compte comme les changements démographiques, la dépopulation, l'innovation, etc. Nous continuerons notre implication dans la mise en œuvre de huit des Partenariats Urbains et conduirons une évaluation de l'Agenda Urbain afin de contribuer à l'évaluation de la Commission européenne.

Nous continuerons également à faire le suivi des **investissements publics au niveau local**, à promouvoir des conditions favorables pour ces investissements dans le cadre de l'UEM et à faire le suivi de la Communication sur le Plan d'Investissement pour l'Europe (qui devrait être publiée fin 2018).

L'intégration **des migrants** et réfugiés se fait au niveau local, nous proposons donc de faire le suivi des évolutions de l'agenda européen sur la migration et de faciliter les échanges de connaissances, d'expérience et de bonnes pratiques.

Objectif : défendre les positions du CCRE lors des négociations sur les réglementations de la future politique de cohésion ; continuer le suivi de la mise en œuvre des programmes actuels sur les enjeux pertinents ; lancer une réflexion sur le développement territorial et sur une Charte pour les Villes durables renouvelée ; défendre des conditions favorables aux investissements publics locaux. Assurer le suivi de l'Agenda européen sur la migration et faciliter les échanges entre les membres.



5. Garantir une éducation de qualité et l'apprentissage tout au long de la vie, promouvoir une croissance durable, inclusive et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous



Les personnes doivent acquérir les compétences nécessaires et être formées aux emplois actuels, qui sont de plus en plus influencés par la numérisation. Les gouvernements locaux et régionaux, en tant qu'employeurs, doivent rester attractifs pour les personnes qualifiées et répondre aux exigences des citoyens et des entreprises en tant qu'utilisateurs de leurs services et de l'administration publique. Nos sociétés se diversifient et cela devrait également se refléter dans nos administrations publiques. Des actions spécifiques sont nécessaires pour faire face aux défis tels que le changement démographique, l'intégration des migrants, la promotion de l'égalité des sexes, les formes de travail atypiques, etc. Le CCRE peut faciliter l'échange d'expériences et de bonnes pratiques sur des sujets pertinents pour ses membres.

En tant que partenaire social du **dialogue social européen**, nous mettons en œuvre notre programme de travail biennal (2018-2019), qui est axé sur la « localisation du Semestre européen », la mise en œuvre de l'accord cadre pour le bien-être au travail et nos recommandations pour la migration et la lutte contre la discrimination ; la promotion de l'égalité des sexes et le suivi de nos directives en matière d'égalité des sexes. En outre, il est prévu d'évaluer les travaux du Comité de dialogue social sectoriel européen, qui aura 15 ans en 2019.

Les progrès en matière de **numérisation** dépendent toujours de l'infrastructure nécessaire et de l'accès à l'Internet rapide. Les gouvernements locaux et régionaux, en tant que fournisseurs de services numériques, doivent procéder aux ajustements nécessaires de l'organisation de leurs processus, de leurs services et de leur communication. Ils doivent également se préparer à de nouvelles innovations, telles que la robotique et l'intelligence artificielle, et à la manière dont elles peuvent être utilisées dans leur environnement. La préparation d'un document d'orientation sur la numérisation vise à identifier les éléments clés du point de vue des gouvernements locaux et régionaux et la manière dont ils devraient être traités. En outre, le CCRE facilitera l'échange de connaissances et d'expériences sur des questions pertinentes, telles que la révision de la directive sur la réutilisation des informations du secteur public (directive ISP), le programme Europe numérique, l'utilisation de l'intelligence artificielle par les collectivités locales, le principe « une fois seulement » dans l'administration publique, les villes et collectivités intelligentes, etc.

La large diffusion et promotion de notre document de synthèse sur l'avenir des **services publics** afin de défendre nos points de vue et propositions sur ce qui devrait être fait à l'avenir dans trois domaines : les marchés publics, les aides d'État et les accords commerciaux internationaux.

Objectif : faciliter l'échange de connaissances et d'expériences sur des questions pertinentes ; promouvoir les pouvoirs locaux et régionaux en tant que principaux employeurs

auprès des institutions de l'UE ; sensibiliser à notre position et mobiliser le soutien de nos propositions.



6. Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions ; Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable ; Etablir des modes de production et de consommation durables ; Garantir l'accès de tous à l'eau et à l'assainissement et assurer une gestion durable des ressources en eau



Promouvoir la vision d'une **société sans combustibles fossiles à l'horizon 2050** et d'une société en transition sera nécessaire pour atteindre les objectifs de l'accord de Paris sur le climat. Les gouvernements locaux et régionaux peuvent contribuer considérablement à la réalisation de ces objectifs, ils peuvent prendre des mesures, sensibiliser et mobiliser le soutien des citoyens. En coopération avec nos partenaires aux niveaux européen et international, nous proposons des engagements et des actions concrètes dans un document d'orientation à mettre en œuvre à partir de 2019.



Nous ferons la promotion de nos recommandations concernant le prochain **programme d'action pour l'environnement** auprès de la Commission européenne, nous préparerons un lobbying fondé sur des preuves concernant la **stratégie pour le plastique**, suivrons la législation sur les problèmes liés à l'**eau** et suivrons la mise en œuvre du paquet « **économie circulaire** ». Dans le domaine de la mobilité urbaine, nous poursuivons nos travaux sur le **paquet « mobilité propre »**, en particulier sur la directive relative aux véhicules propres, et nous contribuerons au document d'orientation de la Commission sur l'accès des véhicules en milieu urbain.

Objectif : prendre des engagements clairs et prendre des mesures pour lutter contre le changement climatique en coopération avec des partenaires européens et internationaux ; défendre nos positions en ce qui concerne la législation et les initiatives politiques de l'UE.